

FICHE 2

Le THD radio

QU'EST-CE QUE LE THD RADIO ?

Le THD (très haut débit) radio désigne un réseau de boucle locale radio établi spécifiquement pour proposer des accès fixes à internet à très haut débit. Les équipements utilisent les mêmes technologies que les réseaux mobiles 4G mais le réseau n'accueille que des clients fixes et utilise une bande de fréquences différente et dédiée. Le réseau est opéré par un opérateur de gros et la commercialisation effectuée par des opérateurs de détail distincts. Le THD radio se distingue ainsi de la 4G fixe déployée par les opérateurs mobiles. Il complète la boîte à outils d'aménagement numérique des territoires, en particulier pour les collectivités disposant déjà d'un réseau de boucle locale radio à haut débit (WiMax, Wi-Fi, etc.).

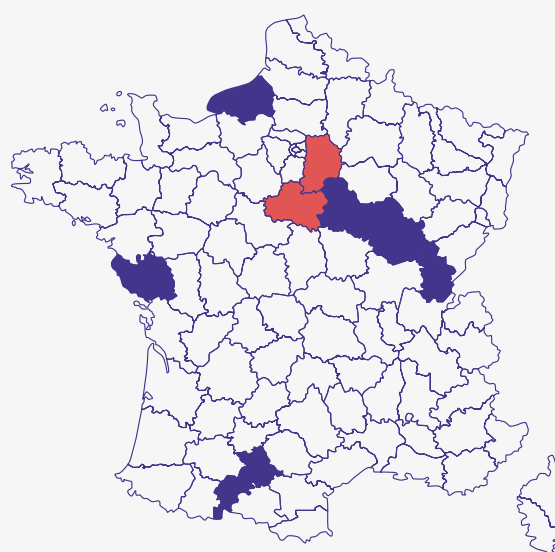
QUELLES FRÉQUENCES POUR LE THD RADIO ?

Le THD radio nécessite l'utilisation d'une bande de fréquences dédiée. À la suite de travaux pour déterminer les besoins en fréquences pour le THD radio, l'Arcep avait identifié la bande 3420 – 3460 MHz dans les zones les moins denses du territoire pour le THD radio. Les fréquences sont attribuées par l'Arcep *via* un guichet ouvert jusqu'en 2019 pour les collectivités et les acteurs de l'aménagement numérique du territoire qui ont choisi d'investir dans un réseau THD radio. Au 1^{er} décembre 2018, l'Arcep avait attribué des fréquences dans deux départements et elle continuait d'étudier des demandes venant d'autres territoires.

QUEL RÔLE POUR LE THD RADIO DANS LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES ?

Le THD radio vient en complémentarité des autres technologies pour fournir du très haut débit et utilise des fréquences qui sont par ailleurs très demandées pour d'autres usages. C'est pourquoi les conditions d'attribution sont strictes : le périmètre géographique des autorisations exclut donc les zones où d'autres projets de réseaux THD, notamment en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), sont en cours, qu'ils soient publics ou privés. Les conditions d'attribution envisagées imposent par ailleurs un niveau ambitieux d'obligations de déploiement : le titulaire des fréquences doit en particulier proposer un accès à 30 Mbit/s à tous les foyers situés dans le périmètre géographique de son autorisation d'ici 2022.

GUICHET THD RADIO : DEMANDES EN COURS ET FRÉQUENCES ATTRIBUÉES (AU 1^{er} DÉCEMBRE 2018)



- Fréquences attribuées
- Procédure en cours